

Le **Mardi 29 juin 2021** à 9h45, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 17/06/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre		x		BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	

TOTAL	13	3	11	0
TOTAL VOTANTS	16			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210629-DEL38-2021-DE
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

DELIBERATION N°38/2021

Objet : BP 2021- DM N°03-2021

Madame Bolley, Directrice Administrative et Financière, présente les modifications budgétaires qu'il conviendrait d'apporter sur le budget 2021. Il est précisé que chaque membre titulaire a reçu avec la convocation, le projet de décision modificative et ses explications.

- L'EPFL est amené à réaliser des régularisations de TVA lorsque les biens changent de destinations (Exemple : Démolition d'un bien bâti qui se transforme en terrain à bâtir) dans ce cadre, en accord avec le Trésorier de l'EPFL, il a été proposé de mouvementer les comptes 604 lorsque l'EPFL doit récupérer de la TVA et le compte 758 lorsque l'EPFL doit reverser de la TVA, il est donc proposé d'inscrire les mouvements ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011 / 604 : Etudes et prestations de services + 50 000 €	75 / 758 : Produits divers de gestion courante + 50 000 €
Total 50 000 €	Total 50 000 €

- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPFL a perçu le 1^{er} acompte de compensation de la taxe d'habitation qui s'avère être largement supérieur à ce qui avait été envisagé puisqu'une partie de la CFE est également compensée. Il est proposé d'inscrire les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	75/753 : Compensation de la TSE liée à la suppression de la TH 350 000 €
	73/731 : TSE -350 000 €
Total	Total 0 €

- L'EPFL a été notifié du montant à percevoir pour 2021 des sommes issues de l'article L.302-7 du CCH, il est proposé d'inscrire au budget la recette ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011/60121 : Acquisitions + 73 761 €	73 / 732: Produit du prélèvement de l'article L.302-7 du CCH 73 761 €
Total 73 761 €	Total 73 761 €

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210629-DEL38-2021-DE
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

DELIBERATION N°38/2021

- L'EPFL a engagé en 2021, diverses rétrocessions à tiers dont le prix de rétrocession est supérieur au prix de revient. L'EPFL doit donc reverser l'excédent du prix à la collectivité contractante, il est proposé d'inscrire les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
67/6781 : Autres charges exceptionnelles- Reversement excédent prix de rétrocession + 200 000 €	70121 : Rétrocession non soumise à TVA + 100 000 € 70122 : Rétrocession soumise à TVA +100 000 €
Total 200 000 €	Total 200 000 €

- L'EPFL a engagé une procédure à l'encontre d'un diagnostiqueur qui a été condamné à verser à l'EPFL la somme de 48 290.14 € + remboursement des frais. Cette somme non certaine lors du vote du budget 2021 en 2020 n'avait pas été prévue ; il est proposé d'augmenter le compte 778 comme ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011/60121 : Acquisitions + 50 000 €	77/778 : Autres produits exceptionnels + 50 000 €
Total + 50 000 €	Total 50 000 €

- Lors de l'élaboration du budget l'EPFL avait identifié la perception de subvention provenant de la Région à hauteur de 1 045 200 €. Une partie de ces subventions ont été basculées sur le fond friches de l'Etat ; il est proposé les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	74/742 : Subvention région - 400 000 € 74/741 : Subvention Etat + 400 000 €
Total €	Total 0 €

DELIBERATION N°38/2021

- Suite aux rétrocessions anticipées pour l'année 2021, il est proposé de rembourser par anticipation les prêts relatifs à ces opérations :
 - OP 18-402 La Biolle-Route de La Chambotte : 310 000 €

Investissement	
Dépenses	Recettes
16/1641 : Emprunts	16/1641 : Emprunts
+ 310 000 €	+ 310 000 €
Total 310 000 €	Total 310 000 €

- La commune de Beaufort souhaite racheter sur l'année 2021 le bien arrivant en fin de portage en 2023 ; compte tenu que les annuités perçues à annuler lors de la rétrocession s'élèvent à 1 067 182.45 €, il est proposé les mouvements suivants :

Investissement	
Dépenses	Recettes
16/1678 : Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	16/1641 : Emprunts
+ 1 067 182.45 €	+ 1 067 182.45 €
Total 1 067 182,45 €	Total 1 067 182.45 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider les écritures relatives à la décision modificative ci-dessus présentée.

VOTE :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Le 02/07/2021
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20210629-DEL38-2021-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2021
 Date de réception préfecture : 02/07/2021